

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 5 (1879)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que vous venez d'entendre est l'expression exacte de notre pensée.

Mais, reconnaissions-le, ces quartiers militaires construits non pas comme des baraques, mais conformément au programme, *en bâtiments solides et de bon goût*, coûteront plus que le système précédent et coûteront très probablement aussi davantage que le bâtiment unique.

Cependant, vu le peu d'importance de chacun de ces bâtiments pris isolément, on peut faire des économies de décoration qui ne seraient pas possibles avec des constructions plus monumentales.

Si ce système de quartier militaire pouvait être admis et puisque le terrain ne se prête pas à l'application du carré du genre de *Fortiter in re* ou de *Tête de Bellone*, nous nous prononcerions franchement pour l'adoption du projet *Morat*, modifié et simplifié, comme nous l'avons indiqué et cela à l'exclusion des autres.

Enfin, si l'on ne veut pas aborder la nouveauté proposée par *Brique et fer* et *S. H. E. D.* et que l'on n'ose pas, à cause de la dépense, aborder ce quartier militaire solide, ou enfin que l'on ne veuille pas avoir recours aux baraques de constructions plus ou moins légères, il faudra adopter le bâtiment unique, sauf à en sortir quelques dépendances de peu d'importance, et dans ce cas nous aurons le choix entre *Mars, Honneur et Patrie* et *Pompon*.

Les deux premiers représentent les bâtiments en entier sur une ligne; le troisième un bâtiment à ailes.

Les premiers simplifient la répartition, le troisième rend l'aspect extérieur meilleur et diminue les terrassements.

Quant à la majorité de la commission, c'est-à-dire trois membres, elle désirerait vivement que le quartier militaire pût être admis; les deux autres se plaçant d'une manière absolue au point de vue économique se prononcent pour le bâtiment unique.

Ainsi arrêté à Lausanne, le 30 juillet 1879 et signé le 12 août 1879.

Pour la commission,
Le rapporteur,
J.-J. LOCHMANN, ingénieur.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

A la veille de lire ce rapport à notre Société, nous avons eu connaissance du prononcé du jury et nous regrettons qu'il n'ait tenu aucun compte des projets des quartiers militaires qui étaient cependant autorisés par l'art. 3 du programme.

Nous sommes également surpris qu'on n'ait pas jugé convenable de distribuer la totalité de la somme affectée au prix.

La répartition de cette somme, du reste déjà assez légère, pouvait être laissée à l'appréciation du jury, mais elle devait être distribuée, dès le moment qu'elle était promise aux concurrents.

Le fait n'est du reste pas nouveau, et s'est déjà produit précédemment, et plusieurs techniciens se sont tenus pour cette raison en dehors du concours.

Lausanne, le 12 août 1879.

J.-J. L.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la communication suivante :

Au Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes à Lausanne.

Messieurs,

Dans le précédent bulletin de juin 1879 de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes il a paru une notice de M. l'architecte Reverdin sur notre regretté confrère et ami M. Francis Gindroz, laquelle en rappelant ses incontestables mérites et œuvres diverses place au nombre de ces dernières les plans qu'il a produits pour l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy qui, dit cette notice, *ont été exécutés quelque peu modifiés*.

Sans vouloir en aucune façon amoindrir les mérites de M. Gindroz nous nous devons cependant à nous-mêmes ainsi d'ailleurs que nous y ont engagé quelques amis, de rétablir les faits dans leur réalité en rappelant que si, en effet, après une prolongation d'un mois accordée à sa demande du terme fixé primitivement pour la remise des plans du concours, les siens seuls n'étant pas achevés pour l'époque fixée primitivement, il a obtenu le premier prix, son projet n'a néanmoins pu être utilisé à raison de la minime hauteur au-dessus du quai au bord du lac à laquelle il placait son rez-de-chaussée inférieur et à cause aussi d'autres dispositions inadmissibles dans les distributions intérieures.

Chargés d'élaborer des projets pour la construction du bâtiment et de ses abords nous avons cherché, mais inutilement, à faire entrer dans notre travail quelques éléments du plan de M. Gindroz. Ces projets ont été bien sérieusement examinés et discutés par le conseil de la Société immobilière d'Ouchy qui a reconnu, ce que tous ses membres affirmeront, que le nôtre seul, quoique primé en second, devait avec quelques modifications être exécuté, ce qui a eu lieu en effet.

A l'appui de cette rectification que nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir insérer dans le prochain bulletin, nous tenons à la disposition des membres de notre Société d'ingénieurs et architectes les deux projets dont nous parlons; l'un, *Times is money*, de M. Gindroz, primé en premier; l'autre, *Ubi bene, ibi est patria*, de nous, primé en second.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

E. BERTOLINI, arch. — Achille DE LA HARPE, arch.

Lausanne, le 15 août 1879

En vente chez Georges Bridel éditeur à Lausanne.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DES GENEVOIS ET DES VAUDOIS

Par A. DE MONTET

Deux volumes in-8. — Prix : 14 francs.

Envoi franco contre remboursement.